

	Consultation publique sur la « neutralité du Net » Du 9 avril au 17 mai 2010	17/05/2010
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	------------

1. ETES-VOUS D'ACCORD AVEC LA DEFINITION DE LA NEUTRALITE DU NET ET LES DIMENSIONS DU DEBAT PRESENTEES CI-DESSUS ?

Dans la définition qui est proposée, il y a une sorte de flou, ou en tout cas une présentation peu limpide de la place que tiennent les contenus audio et vidéo dans la problématique de neutralité du net.

Ils sont pourtant au cœur même de cette problématique car ce sont eux les plus coûteux en bande passante et qui imposent aux réseaux d'améliorer les capacités techniques de transport de l'information.

Si ces contenus sont à l'origine de tant d'efforts et donc de la réflexion qui est menée aujourd'hui c'est bien parce que leur consommation est à la base de l'économie d'internet et qu'ils sont à l'origine des espoirs placés dans le développement des offres légales, nécessaire à la pérennisation des modèles économiques.

Ces considérations sont quasiment absentes de la définition proposée.

Loin d'être une préoccupation uniquement propre à une société de gestion des droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles comme l'est la Scam, la gestion de ces contenus est placée par de nombreux acteurs du secteur (au sens large) au cœur du débat.

Cela mériterait donc à notre sens de prendre pleinement sa place dans la définition proposée.

De plus, le terme de « neutralité du net », bien que relativement générique, ne semble pas être le plus représentatif du débat et des réflexions qui ont cours actuellement : nous suggérons de lui préférer l'expression « d'internet ouvert et équitable ».

2. PARMIS LES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES, QUELLES SONT CELLES QUI JUSTIFIERAIENT DE FAÇON PRIORITAIRE UN ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS ?

A - Respect de la propriété intellectuelle

Le réseau s'est développé sur des bases ultralibérales qui ont permis à de nombreux acteurs de construire leur notoriété et leur économie en dépit des créateurs de contenus voire plutôt grâce à eux mais à leurs dépens. Et avec une très grave dépréciation, sur le fond inacceptable, de la valeur attribuée aux contenus créatifs.

Nous arrivons aujourd'hui dans une période de maturation qui doit permettre de replacer le contenu et donc la création au cœur de la valeur du net. Nous renvoyons aussi à la réponse à la question 4.

B - Hiérarchisation dans les catégories de flux

Tout réseau impose une gestion des réseaux. C'est d'ailleurs particulièrement vrai pour ce qui est de la gestion du réseau internet mobile puisque la ressource en fréquence, sur laquelle il s'appuie, est finie.

Or, l'internet mobile est un formidable vecteur de croissance économique et un véritable relais dans la transmission de notre patrimoine culturel et plus particulièrement audiovisuel pour lequel l'intérêt des consommateurs n'est plus à démontrer.

C - Imposer une réglementation et assurer une surveillance dans les flux financiers entre les différents acteurs réseaux/services/contenus afin de stabiliser un modèle économique homogène et pérenne.

Tous ceci ayant pour toile de fond la nécessaire non discrimination dans l'accès aux contenus.

La problématique n'est pas tant la neutralité technique du réseau que la gestion du transport de données constituées de plus en plus massivement d'œuvres audiovisuelles. C'est donc la gestion au niveau national de l'accès au contenu qui sera la clef de voûte de l'internet de demain.

3. QUELLES DIFFERENCES ET POINTS COMMUNS IDENTIFIEZ-VOUS ENTRE LES CONTEXTES AMERICAIN ET FRANCO-EUROPÉEN ? DANS QUELLE MESURE CELA PEUT-IL IMPACTER LE DÉBAT ET L'INTERVENTION PUBLIQUE EN FRANCE ?

4. AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ CONFRONTÉ À DES DIFFICULTÉS SE RAPPORTANT À LA NEUTRALITÉ DU NET SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS ? SI OUI, LESQUELLES ?

Le piratage généralisé génère un flux massif de vidéos (streaming / téléchargement) pour lesquelles nos auteurs sont impuissants à faire valoir leurs droits ou exiger le retrait (sites localisés à l'étranger) ; il ne faut pas non plus sous-estimer l'affluence de contenus pirates labellisés de manière abusive « UGC », hébergés par des plateformes.

Les efforts faits en matière de filtrage portent à peine leurs fruits. L'Etat doit sur ce point prendre ses responsabilités. Le débat sur la Net Neutralité doit impérativement poser aux fournisseurs d'accès dans des termes équilibrés et non polémiques la question du filtrage des contenus illicites. Les FAI ne peuvent pas éternellement se réfugier derrière des considérations de pseudo confidentialité des échanges en général. Tous les contenus illicites ne présentent certes pas le même trouble à l'ordre public. Mais si on peut parvenir techniquement à limiter voire empêcher l'accès à des contenus pédophiles par exemple, pourquoi ne pourrait-on pas limiter voire empêcher l'accès à des contenus protégés par la propriété intellectuelle et non autorisés ?

5. LES RÈGLES EXISTANTES AUJOURD'HUI EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION SECTORIELLE ET EN MATIÈRE DE CONCURRENCE VOUS SEMBLERENT-ELLES SUFFISANTES POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUSCITÉES SUR LA NEUTRALITÉ DU NET ?

SI NON, DANS QUELS DOMAINES DEVRAIENT-ELLES ÊTRE PRÉCISÉES OU RENFORCÉES ET PAR QUEL MOYEN (LEGISLATION/RÉGLEMENTATION, DÉFINITION D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES PAR LE RÉGULATEUR, ACCORD COLLECTIF...) ?

6. UNE DISTINCTION VOUS SEMBLE-T-ELLE NÉCESSAIRE DANS L'ANALYSE ENTRE L'INTERNET FIXE ET L'INTERNET MOBILE ?

7. UNE DISTINCTION VOUS SEMBLE-T-ELLE NÉCESSAIRE DANS L'ANALYSE EN FONCTION DES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'INTERNET ?

Une distinction est nécessaire entre l'internet fixe et l'internet mobile car l'internet mobile est conditionné par un accès à une ressource finie en fréquence alors que se développent de plus en plus de types de terminaux (Smartphones, PC, tablettes, eReaders,...).

Dans l'objectif d'offrir au plus grand nombre l'accès à un maximum de données, il faudra envisager de hiérarchiser les flux en fonction de familles de services mais sans discrimination au sein d'une même famille. Cette optimisation peut également être mise en place sur le réseau fixe, bien qu'il semble techniquement moins urgent de l'envisager.